

Conseil communal de Jalhay du 9 septembre 2019

13 points étaient inscrits à l'ordre du jour de la séance publique et 2 points ont été ajoutés par le groupe Choisir Ensemble.

A l'unanimité, le conseil a :

- adopté la déclaration de politique du logement.
- approuvé le protocole d'accord 2020-2022 concernant le Contrat de Rivière Vesdre.
- approuvé le marché de travaux relatif à la transformation de la nouvelle école de Sart. (montant estimé : 998.238,97 €). Ce nouveau marché fait suite à la faillite en 2017 de la société Sogepar qui avait été adjudicataire de ces travaux en 2014 et qui n'avait dès lors pas réalisé tous les postes prévus initialement. Un nouveau cahier des charges a été rédigé et intègre les besoins actuels.
- approuvé le projet et le marché de travaux d'aménagement de voirie et de sécurité au Haut-Vinave à Jalhay (montant estimé : 379.192,70 €). Ce projet avait été proposé par la précédente commission de développement rural (CLDR).
- approuvé l'arrêté autorisant l'expropriation pour la création d'un demi-tour à Herbiester avec élargissement d'un tronçon du chemin vicinal n° 52 pour cause d'utilité publique.
- approuvé l'élargissement d'un tronçon du chemin vicinal n° 4 par la réalisation d'une emprise sise à Priesville à 4845 Jalhay (Sart).
- approuvé le projet d'acte de vente d'un terrain communal situé à Jalhay au lieudit « Cokaifagne » (zone d'activité économique mixte) constituant le lot n° 9.
- adopté le Règlement d'ordre intérieur de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) dans le cadre de l'Opération de Développement Rural (ODR).
- approuvé les points à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'Asbl « Agence Immobilière Sociale (AIS) de la Haute Ardenne » du 26 septembre 2019.

En dépit du vote négatif de l'opposition, le conseil a approuvé la première modification budgétaire 2019 de la Commune. Cette dernière reprenait un budget de 5000 € à l'ordinaire pour rendre le site internet de la commune accessible aux personnes malvoyantes et un budget de 170.000 € à l'extraordinaire afin d'évacuer et traiter les terres polluées lors des travaux d'égouttage à Nivezé.

Malgré l'abstention du groupe Oser, le Conseil a décidé d'adhérer à la centrale d'achat de l'ONSSAPL dans le cadre de l'instauration d'un régime de pension complémentaire pour le personnel contractuel.

Le Conseil a pris acte du Programme Stratégique Transversal (PST) de la Commune de Jalhay, jugé par l'opposition peu ambitieux et non étayé par des chiffres, et de la vérification trimestrielle de la situation de caisse de la Commune.

En raison du refus de la majorité et l'abstention du groupe Oser, le Conseil n'a pas adopté la charte proposée par le groupe Choisir Ensemble pour lutter contre le dumping social et promouvoir une concurrence loyale.

Etant donné le vote négatif de la majorité et du groupe Oser, le Conseil n'a pas adopté l'initiative Nudge (installation de panneaux pour faire ralentir la circulation des véhicules)

relative à la sécurité routière présentée par le groupe Choisir Ensemble, la majorité souhaitant laisser cette initiative au conseil communal des Enfants.

Dans les divers, nous apprenons que la banque Ing de Jalhay va fermer fin de cette année, car son propriétaire indépendant va prendre sa pension et le groupe bancaire Ing ne veut pas garder de succursale à Jalhay. Il a été demandé au bourgmestre d'essayer de trouver une solution pour conserver une banque à Jalhay afin de maintenir un service aux citoyens, mais cette problématique ne faisait hélas selon lui pas partie de ses compétences. Il ne pouvait dès lors que constater et regretter la conjoncture actuelle, à savoir que les banques sont de moins en moins présentes dans les plus petites communes pour des raisons de rentabilités financières.

Pourtant, des solutions existent ! Nous pouvons prendre l'exemple de la commune d'Erezée bien connue de l'administration communale de Jalhay, puisqu'elle y possède des bois. Le conseil communal d'Erezée a en effet approuvé à l'unanimité le mardi 12 avril 2016 le contrat de bail commercial qui allait lier la commune d'Erezée à Bpost. Un distributeur automatique de billets a été notamment installé sur la façade de la maison communale !

Cordialement, Luc Becker.